Gestionnaire
du Réseau de Transport d'Electricité

CR Réunion de la Commission de Fonctionnement des Interconnexions (CFAI)– 7 décembre 2007

Lieu : Paris-La Défense

Participants :

- **EDF:**
Olivier Pleuvry
- **EDF Trading:**
Vincent Basle
- **Electrabel:**
Mathieu Ablard
- **Iberdrola:**
Juan Rios Sanchez
- **Morgan Stanley**:
Brieuc Raskin
- **Endesa Espagne**
Olivier Bardet
- **Atel**
Mathieu Marniquet
- **CNR**
Rémi Perrin

RTE :

Jean Verseille
Jean-Gabriel Valentin
Sandrine Lecas
Nathalie de Lacroix-Vaubois
Claudine Hugonnard
Bruno Vintenat

Ordre du jour :

1) Approbation du Compte Rendu de la CFAI du 17/09/2007 ;
2) Nouvelle organisation du CURTE et de la CFAI puis discussion sur les thèmes stratégiques ;
3) Incidents enchères depuis le 14/09/2007
4) FTR
5) Informations sur les projets en cours : IFA et CWE
6) Point rapide sur les règles spécifiques IFI, IFD, IFB et IFE
7) Evolution des règles d'Accès aux Interconnections : version v2.2

Monsieur Verseille ayant un impératif s'excuse de ne pas rester au-delà de 10h30.
L'ordre du jour a été inversé en séance à la demande d'EDF trading et les points 4 et 5 mis en fin de séance n'ont pu être traité.

Compte-rendu :

1°) Approbation du Compte Rendu de la CFAI du 11/05/2007

Le compte rendu est approuvé après intégration des remarques d'EDF trading reçues le 14/12/2007.
Ce compte rendu sera publié sur le site de RTE ainsi que les transparents présentés en séance.

2°) Nouvelle organisation du CURTE et de la CFAI puis discussion sur les thèmes stratégiques ;

Jean Verseille présente la nouvelle organisation du CURTE et de ses différents comités.
RTE rappelle qu'historiquement, en 2006, la concertation en CFAI a porté sur les règles d'accès aux Interconnections et les règles spécifiques. Avec la mise en place progressive des enchères coordonnées aux différentes frontières, il est difficile de garder la même concertation sur les règles, plusieurs GRT ayant des modes de fonctionnement différents vis à vis des utilisateurs, étant parties prenantes.

EDF trading prend bonne note de cette difficulté et des thèmes de réflexions proposés par RTE mais souligne que la CFAI doit garder un aspect très opérationnel.
EDF demande que les participants puissent continuer à disposer d'une version des règles en amont de l'envoi à la CRE pour approbation.

Une discussion animée sur l'indemnisation au spread et la fermeté des produits proposés par les GRTs commence.
RTE rappelle que la fermeté des produits masque la question de la répartition des risques entre les acteurs et que par ailleurs on mesure mal l'impact sur les prix d'une indemnisation au spread dans la mesure où la réaction des acteurs n'est sans doute pas homogène ni explicite (certains acteurs pourraient retirer leur offre).

3°) Incidents enchères depuis le 14/09/2007

EdF trading rappelle que les taux de défaillance pour un opérateur d'une plate forme comme ARIBA devrait se situer autour de 0.02% et non autour de 1% et Electrabel s'étonne des mauvaises performances de la plate forme de back up lors des derniers incidents.
ATEL s'étonne de l'architecture du SI ARIBA et de la multiplication des intervenants entre Prague, les USA… CNR souhaite connaître la durée du contrat qui lie RTE à ARIBA.

RTE rappelle qu'en fin 2005 l'objectif avait été de se mettre rapidement en conformité avec la Directive européenne, le développement des enchères par un prestataire, avait été retenu car plus rapide à mettre en œuvre. RTE est conscient que l'architecture d'ARIBA n'est pas optimale mais les dernières évolutions demandées devraient améliorer la détection des problèmes en amont d'une session d'enchère. Le contrat ARIBA a été signé pour 3 ans mais devrait vraisemblablement être reconduit jusqu'à l'émergence de la plate forme coordonnée dans le cadre de l'initiative régionale CWE.

EDF demande à :

- Ce que les spécifications du projet CWE intègrent les moyens de garantir la disponibilité de la plate-forme d'enchères, en s'appuyant notamment sur l'expérience des autres plate-formes d'enchères connaissant une meilleure disponibilité.
- Disposer d'un historique des incidents pour mesurer l'évolution des performances de la plate forme d'enchère.

Iberdrolà souligne que le netting n'est toujours pas systématique sur IFE malgré le changement des règles en infra journalier et qu'il est impossible de joindre un interlocuteur REE.
Iberdrolà a fait une réclamation à REE demandant la création d'une hot line.
EDFT souligne qu'il rencontre les mêmes difficultés qu'Iberdrolà.

RTE confirme avoir aussi des difficultés à joindre un interlocuteur REE et souhaite avoir la copie de la réclamation d'Iberdrolà afin de mettre cette question à l'ordre du jour lors de la prochaine réunion avec REE.

RTE propose qu'un reporting sur le netting IFE soit systématiquement examiné en CFAI, cette proposition est acceptée par les acteurs.

Morgan Stanley souligne qu'il a du mal à joindre son interlocuteur RC au CNES et demande donc les plages d'ouvertures de la relation clientèle. Atel se plaint des mêmes difficultés.
RTE rappelle que les plages d'ouverture sont 9h00-18h30 et que par ailleurs il y a eu de nombreux changements de poste au cours du dernier trimestre ce qui peut avoir dégradé passagèrement la qualité de l'accueil des clients, l'ensemble des postes étant maintenant pourvu, les difficultés devraient s'estomper rapidement.
Morgan Stanley remercie Claudine Hugonnard de son intervention et rappelle que RTE garde un meilleur accueil des clients que la plupart des GRTs européens.

CNR soulève ensuite la question des prix très élevée constatée dernièrement sur les enchères journalières sur l'interconnection IFE.
RTE reconnaît qu'il y a un acteur qui a effectivement vendu sur le marché secondaire une de 74 MW capacité acquise en annuel et rachetée cette capacité au prix de 96€/MWh.

Endesa confirme qu'il est l'acteur en question et qu'il s'agit d'une stratégie d'entreprise: Endesa estime que les règles d'indemnisation actuelle à 110% du prix annuel lors de réduction de capacités a été ces derniers mois très défavorable compte tenu des pertes enregistrées par Endesa compte tenu de pics de prix élevés les jours de coupures (plus de 1000 €/MWh sur certaines heures en France).
En effet une coupure de capacité a toujours un impact non négligeable sur les prix ce qui crée naturellement.
Le prix de rachat de la capacité journalière élevé permet ainsi à Endesa de toucher en cas de coupure une indemnisation calée sur 110% d'un prix élevé dont le niveau pourrait être calé soit :
- Sur les pics de prix historiques (1000€/MWh) pour couvrir le risque à 100%.
- Sur le prix du marché futur (96.5 €/MWh) pour une protection partielle.

La direction générale d'Endesa a refusé pour le moment de caler le niveau de prix sur les pics.

L'ensemble des acteurs remercie Endesa de sa transparence.
De fait les règles n'interdisent pas formellement de vendre puis de racheter sa position, néanmoins cette statégie d'Endesa fausse le prix de la capacité journalière compte tenu du petit nombre d'acteur.

RTE pose la question aux acteurs de la reproduction de telles stratégies de manipulation des prix sur les bourses, ce qui pourrait fausser le spread.

Pour CNR seul un acteur très dominant comme EDF aurait les moyens de fausser les prix sur les bourses mais considère que c'est un scénario improbable car présentant un risque politique trop élevé dans le contexte d'ouverture du marché de l'électricité à la concurrence.

Morgan Stanley s'interroge sur le pic de prix observé sur Powernext à 2500 €/MWh et demande si des acteurs n'ont pas fait de la rétention d'offre compte tenu des prix en infra ou sur l'ajustement.
Une discussion entre les acteurs porte sur les éléments suivants :

- la procédure de « request for quote ». Cette procédure est utilisée sur des critères qui excluent toute manipulation possible sur les prix comme lorsque les courbes d'offre et de demande ne se croisent avant couplage. Certains acteurs souhaiteraient qu'elle soit déclencher sur un seuil.
  Les acteurs regrettent que seul Powernext ait fait un « request for quote » alors que Belpex aurait pu en faire un de son coté.
  Atel mentionne qu'EEX rappelle les acteurs lorsque les courbes se croisent à un niveau inférieur à 0 (cas de vent fort) afin d'avoir un clearing à 0€/MWh.
- la problématique des ordres à tous prix de certaines catégories d'acteurs qui ne disposent pas de production.
- L'influence du prix des écarts qui en France peut inciter certains acteurs à rester long contrairement au système allemand où l'acteur d'ajustement long reçoit le prix que les acteurs courts payent au système.

RTE rappelle qu'il n'a pas d'éléments sur le pic de prix observé à 2500 €/MWh sur Powernext et qu'une enquête a été ouverte par l'A.M.F. (Autorité des Marchés Financiers) en France. Pour RTE la réponse du marché d'ajustement au pic de prix a été performante et montre que les acteurs ont cherché à minimiser leurs écarts.

4°) Point rapide sur les règles spécifiques IFI, IFD, IFB et IFE

IFE :
EDF trading demande la confirmation de la mise aux enchères en annuel d'un produit avec au moins 63 jours d'interruptibilité, et s'étonne que les GRTs proposent de nouveau ce type de produit compte tenu de l'avis très négatif émis par les acteurs lors de la dernière CFAI.

RTE répond que la capacité physique du réseau se dégrade rapidement en tendance compte tenu de la croissance de la consommation en Catalogne mais aussi dans la zone de Perpignan. Il y a donc un enjeu de sûreté autour de la capacité qui pourrait être proposée et qu'avec le maintient d'un produit annuel dans le sens E->Fr à 150 MW le risque de réduction sera plus important qu'en 2007 et dépendra des circonstances climatiques extrêmes mais aussi de l'équilibre offre/demande.

RTE demande aux acteurs leur préférence entre la vente un produit annuel interruptible ou l'absence de produit annuel.
Les réactions sont nombreuses et les acteurs soulignent que l'absence de produit annuel aux enchère constitue un recul important mais que néanmoins c'est peut être une solution pour éviter le risque d'une manipulation des prix lors de la revente sur le marché secondaire de cette capacité.

RTE espère que les négociations avec REE pourront être bouclées dans la semaine suivante.

IFD
RTE confirme aux acteurs que les règles n'ont pas encore été approuvées par le régulateur français bien que RWE en ait déjà fait une publication sur son site web avant de les retirer.

Les acteurs dont EDF s'étonnent que la capacité offerte aux enchères annuelles puissent diminuer d'une année sur l'autre alors que le REX montre une augmentation significative des capacités de transit en 2007 sur cette interconnection.

RTE rappelle que c'est la configuration la plus contraignante qui est retenue pour fixer le niveau de la bande annuelle offerte aux enchères.

Morgan Stanley souhaite avoir plus d'information et de transparence sur les travaux prévus qui impactent l'interconnection ainsi qu'une vision de la tendance à moyen terme à réseau constant.
MS est demandeur d'une réunion qui soit pédagogique pour échanger sur les principes de GP et le planning prévisionnel des travaux. Elia propose ce type de réunion que MS juge très constructive.
MS rappelle aussi l'importance d'avoir un planning de travaux publié sur le site web avant les enchères annuelles et non en début d'année.

RTE est prêt à étudier la demande de MS mais sans doute hors du cadre de la CFAI.

IFI

RTE confirme qu'il existe encore un point de blocage portant sur la compensation au spread.
Le 5/12/2007 les GRTs RTE et TERNA ont été auditionné par les commissaires de la CRE qui ont demandé de nouvelles évolutions des règles malgré la date déjà tardive portant sur la mise aux enchères de 2 type de bande annuelle, l'une ferme et l'autre qui peut faire l'objet d'une réduction.
RTE souligne la difficulté de mise en œuvre d'une telle demande qui impacte le SI à 15 jours des enchères.

L'approbation des règles IFI a suivi la procédure d'approbation formelle mise en place par la CRE dans la perspective de l'approbation du cahier des charges du RPT.

Les règles F -> I seront très proches de celles de 2007, sur I-> France, TERNA opérera un système d'enchère symétrique avec une mise aux enchère de capacité annuelle, mensuelle et journalière. Les nominations devraient désormais s'effectuer en J-1.

IFB

Les GRTs ont été auditionnés par la CRE
Deux points d'évolution sont à noter :
- le netting systématique qui sera intégré dans les règles en juillet 08
- une augmentation du plafond de responsabilité des GRTs

Point de blocage entre régulateurs et GRTs: l'indemnisation au spread.
RTE accepte une expérimentation sur la frontière si la CRE confirme son accord pour que le terme de bouclage soit le tarif. La CREG refuse de donner à ELIA ce type de garantie or les indemnisations au spread peuvent s'avérer supérieure aux recettes liées à la vente des capacités périodiques.

IFS

Les acteurs demandent si des modifications sont prévues.
RTE indique que depuis le 28/11/2007 un changement de processus dans la nomination des contrats historiques devrait permettre d'identifier une bande journalière F->S qui pourrait être mise aux enchères.
En l'absence d'un retour de la CRE qui a été consultée sur ce projet, RTE lancera les premières enchères début 2008.

Dans le sens S->F, aucune évolution est prévue, les congestions étant inexistantes en régime normal.

5°) Les Règles d'Accès aux Interconnections V2.2

Ces règles intégreront les quick wins demandés par les régulateurs.
Un changement à noter concerne IFD où il sera désormais possible de signer jusqu'à 4 contrats d'AI de manière à utiliser 4 codes EIC et ce pour une même entreprise. Cette modification est faite à titre transitoire pour laisser le temps aux acteurs allemands de se mettre en conformité avec les recommandations d'ETSO.

RTE propose d'envoyer aux membres de la CFAI un jeu de règles début 2008 afin de recueillir leurs observations.

6°) FTR

Le sujet est abordé de manière très rapide en fin de réunion.
Pour RTE la première étape nécessaire est de définir le produit.
Pour avancer RTE propose la création d'un groupe de travail sur le sujet et dont les conclusions pourraient être rendues lors d'une CFAI à programmer au mois d'avril 2008.
RTE initialise un document explicitant sa vision du produit qui est mis en circulation afin de recueillir les commentaires des membres du groupe de travail.

Morgan Stanley, Iberdrolà, EDF trading, Endesa souhaitent faire parti de ce groupe de travail.

En toute fin de séance RTE rappelle la consultation à venir de la CRE sur l'infra journalier et encourage les acteurs à y répondre.

Prochaine session de la CFAI : le mardi 25 mars 2008 de 14h00 à 16h00 à la Tour Initiale.